

■ **'Leroy Opticiens', Lucien et Anne-Marie Leroy - von Gunten**, à Neuchâtel, CH-645-1007351-3 (FOSC du 27.03.1979, p. 958). Transformation. Nouvelle nature juridique: société à responsabilité limitée. La société en nom collectif 'Leroy Opticiens', Lucien et Anne-Marie Leroy - von Gunten est transformée en société à responsabilité limitée conformément au projet de transformation du 27.06.2008 et bilan au 31.12.2007, présentant des actifs de CHF 278'521.20 et des passifs envers les tiers de CHF 227'562.75, soit un actif net de CHF 50'958.45, contre attribution aux deux associés de 250 parts sociales de CHF 100 chacun. Nouvelle raison sociale: **Leroy Opticiens S.à r.l.**. Statuts du 27.06.2008. Capital social: CHF 50'000. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Convocations des associés: courrier recommandé. Communications aux associés: courrier écrit, télécopie ou courrier électronique. Associés: Leroy Lucien-Edmond et Leroy Anne-Marie, jusqu'ici associés de la société en nom collectif, chacun d'eux avec 250 parts sociales de CHF 100. Gérants: Leroy Lucien-Edmond, président, et Leroy Anne-Marie, lesquels signent individuellement. Selon déclaration du 02.07.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier no 1624 du 02.07.2008
(04564154 / CH-645.1.007.351-3)